

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BENESSE, BRAYELLE, DARRACQ, GARAT J.M., GUIOSE, LARD, LIOT, SIROT, VERGEZ.

Étaient absents excusés : Mmes GARAT E., VAN PEVENAGE et M. DARTIGUENAVE.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11
Date de la convocation : 06/11/2025
Date d'affichage : 06/11/2025

Secrétaire de séance : BENESSE Jean-Philippe

Délibération n° 2025_11_12_D04

OBJET : FINANCES LOCALES – DECISION MODIFICATIVE N° 2 PORTANT VIREMENT DE CREDITS

Rapporteur : Julien Sirot

M. le Conseiller municipal délégué aux finances communales informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

Article	opération	Objet	Montant
2135	2504	Presbytère	+ 1 000,00 €
2152	2501	Presbytère	- 1 000,00 €
231	2206	Habitat inclusif	+ 159 000,00 €
2151	2505	Esplanade du trinquet	- 159 000,00 €
Total			0,00 €

Après avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE, par 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- D'accepter les propositions de M. le Conseiller délégué aux finances communales dans les conditions exposées ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier; dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr, à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire,



Alexandre LAPEGUE,

le secrétaire de séance,



Jean-Philippe BENESSE.